

<p style="text-align: center;">COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ALBERES, DE LA CÔTE VERMEILLE ET DE L'ILLIBERIS</p> <p style="text-align: center;">◆</p> <p style="text-align: center;">Siège :</p> <p style="text-align: center;">3 Impasse de Charlemagne 66700 ARGELES-SUR-MER</p>	<p style="text-align: center;">EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS</p> <p style="text-align: center;">N°DL2022-0150</p> <hr/> <p style="text-align: center;">Séance du :</p> <p style="text-align: center;">18 JUILLET 2022</p>
<p style="text-align: center;">ZONE D'ACTIVITÉ INDUSTRIELLE (ZAI) LES AIGUES VIVES, COMMUNE D'ELNE ATTRIBUTION DU LOT 14 À LA SCI JO REPRÉSENTÉE PAR MESSIEURS FRANÇOIS ET JULIEN SANCHEZ</p>	

L'an deux mille vingt-deux, le lundi 18 juillet à 18 heures 30, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illibéris se sont réunis, sur la convocation qui leur a été adressée le 12 juillet 2022, à l'Espace Jean Latrobe Salle Carignan d'Ortaffa située rue du Château - 66560, sous la Présidence de Monsieur Antoine PARRA, Président.

Étaient présents :

Antoine PARRA, Julie SANZ, Antoine CASANOVAS, Isabelle MORESCHI, Philippe RIUS, Lydie FOURC, Maria CABRERA, Georges GUARDIA, Jean-Michel SOLE, Anne MAURAN, Guy VINOT, Christian GRAU, Nicolas GARCIA, Roland CASTANIER, Sylvaine CANDILLE, Annie PEZIN, Jean-Marie LEFEVRE, Christian NAUTE, Martine JUSTO, Hervé VIGNERY, Raymond PLA, Marie-Pierre SADOURNY-GOMEZ, Bruno GALAN, Françoise DARCHE, Grégory MARTY, Vincent NETTI, José BELTRA, Samuel MOLI, Marie-Thérèse IMBARD, Gilbert CRITELLI, Nathalie REGOND PLANAS, Jacques GODAY, Yves PORTEIX, Yvette PERIOT, Christian NIFOSI, Sylvie VILA.

Étaient représentés :

Aimé ALBERTY donne procuration à Julie SANZ, Guy ESCLOPE donne procuration à Maria CABRERA, Patrice AYBAR donne procuration à Yvette PERIOT, Violaine MARIANNE donne procuration à Christian GRAU, Guy LLOBET donne procuration à Jean-Michel SOLE, Annie LAMARQUE donne procuration à Anne MAURAN, Anne-Lise MIRAILLES donne procuration à Annie PEZIN, Fabrice WATTIER donne procuration à Nicolas GARCIA, Huguette PONS donne procuration à Hervé VIGNERY, Patricia HECQUET donne procuration à Grégory MARTY, Frédérique MARESCASSIER donne procuration à Yves PORTEIX.

Étaient absents :

Marie-Clémentine HERRE, Marcel DESCOSY, Didier CHOPLIN.

Nombre de membres présents : 36

Nombre de procurations : 11

Nombre de votants : 47

Secrétaire de Séance :

Raymond PLA

Monsieur le Président expose :

Messieurs François et Julien SANCHEZ, représentant la SCI JO, souhaitent acquérir le lot 14 d'une superficie de 1 138 m² sur la Zone d'Activité Industrielle (ZAI) d'Elne pour y construire un bâtiment à usage professionnel. La SCI louera ce bâtiment à l'entreprise JS Carrelage, spécialisée dans le négoce et la pose de carrelage, lui permettant ainsi de s'agrandir et d'offrir de meilleures conditions de travail à ses 15 salariés.

Le prix de vente a été fixé suivant l'avis de France Domaine en date du 20 septembre 2021 à 94,00-€ HT (quatre-vingt-quatorze euros hors-taxes) le m², soit un total de 106 972,00-€ HT (cent six mille neuf cent soixante-douze euros hors-taxes). A ce prix, s'ajoute une participation aux frais d'acte de transfert pour un montant de 2 364,96-€ TTC (deux mille trois cent soixante-quatre euros et quatre-vingt-seize centimes toutes-taxes comprises).

Il est précisé que le bureau communautaire du 9 novembre 2021 a émis un avis favorable pour cette acquisition.

Au vu de ce qui précède, il est proposé au Conseil Communautaire de se prononcer sur l'attribution à la SCI JO représentée par Messieurs François et Julien SANCHEZ du lot 14 situé sur la ZAI d'Elne pour un montant de 106 972,00-€ HT (cent six mille neuf cent soixante-douze centimes) auxquels s'ajoutent 2 364,96-€ TTC (deux mille trois cent soixante-quatre euros et quatre-vingt-seize centimes toutes-taxes comprises) de frais administratifs.

Sur proposition de son Président et après en avoir préalablement délibéré,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Vu l'avis de France Domaine en date du 20 septembre 2021,

Vu l'avis favorable émis par le bureau communautaire du 9 novembre 2021,

Autorise la cession à la SCI JO représentée par Messieurs François et Julien SANCHEZ du lot n°14 situé sur la ZAI d'Elne pour un montant de 106 972,00-€ HT (cent six mille neuf cent soixante-douze euros hors-taxes) majorés des frais administratifs d'un montant de 2 364,96-€ TTC (deux mille trois cent soixante-quatre euros et quatre-vingt-seize centimes toutes-taxes comprises),

Autorise le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Fait à Argelès-sur-Mer, le 20/07/2022

Pour extrait certifié conforme et exécutoire, du fait de sa publication et sa transmission en Préfecture

Le Président de la Communauté de Communes

Antoine PARRA

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular red stamp. The stamp contains the text 'Communauté de Communes' around the top edge and 'ACVI' at the bottom. In the center of the stamp is a small emblem depicting a landscape with a church and trees.

La délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.